

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 602

présenté par

M. Chassaigne, Mme K/Bidi, Mme Bourouaha et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE PREMIER

Après la deuxième phrase de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« Ce référentiel prévoit que le contrôle de l'âge des utilisateurs soit effectué par un tiers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il s'agit de s'assurer que le référentiel se base sur la technologie du double anonymat, à travers un tiers de confiance. Cette technologie semble la plus aboutie et la plus respectueuse du droit à la vie privée. Au regard des travaux préparatoires au projet de loi et aux auditions menées, il semble inopportun que les éditeurs de contenus pornographiques contrôlent directement l'âge de leurs utilisateurs.